



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Mali : Il est urgent de mener une enquête judiciaire indépendante sur les frappes à Bounty

(Bamako, Dakar, Paris, Québec) 1 AVRIL 2021 - L'Association malienne des droits de l'Homme (AMDH), Avocats sans frontières Canada (ASFC), la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) et Amnesty International (AI) saluent la publication du rapport de la MINUSMA, le 30 mars 2021, à la suite de l'enquête portant sur les frappes aériennes lancées par la force Barkhane le 03 janvier dernier sur la localité de Bounty (région de Mopti), au Mali.

Ce rapport, produit au terme d'une mission qui s'est déroulée à Bamako, Mopti, Sévaré, Douentza et Bounty, révèle que, le 3 janvier 2021, plusieurs frappes auraient tué 3 membres présumés de groupes armés et 19 civils assistant à une cérémonie de mariage¹, démontrant la nécessité d'enquêtes judiciaires approfondies par les autorités maliennes et françaises sur ces faits qui pourraient constituer des crimes de droit international.

« Le travail réalisé par la division des droits de l'Homme et de la protection de la MINUSMA peut être considéré comme une première étape pour faire toute la lumière sur les circonstances de la mort de ces 22 personnes. Nous demandons aux autorités maliennes et françaises de placer la quête de justice au centre de leur action, notamment par une enquête indépendante et approfondie pour situer les responsabilités et rendre justice aux victimes et à leurs familles », a déclaré Me Moctar Mariko, président de l'AMDH.

Dès janvier, nos organisations avaient exhorté les autorités maliennes et françaises à faire toute la lumière sur ces événements.² Désormais, seule des enquêtes judiciaires permettront de mettre en lumière, le cas échéant, des responsabilités individuelles, et de qualifier les crimes.

« Nous dénonçons depuis longtemps l'impunité qui règne au Mali, en particulier pour les auteurs des crimes les plus graves. À la suite du rapport de la MINUSMA, il est nécessaire pour la communauté internationale, et particulièrement les partenaires du Mali, d'inviter les autorités maliennes et françaises à diligenter des enquêtes », a ajouté Me Pascal Paradis, directeur général d'ASFC.

Le 30 mars, le Ministère des armées français a réagi à la publication du rapport³ de la MINUSMA, notamment en émettant plusieurs réserves sur la méthodologie de collecte d'information et de recueil des témoignages, ainsi que des doutes sur leur fiabilité. Au moment où nous écrivons ces lignes, les autorités maliennes n'ont pas encore exprimé de position publique. Alors qu'en 2020 de nombreux civils ont été tués par des éléments des

1 MINUSMA – Division des Droits de l'Homme et de la Protection, « Rapport sur l'incident de Bounty du 3 janvier 2021 », mars 2021.

2 FIDH – AMDH, « Mali : Seule une enquête indépendante permettra de faire la lumière sur les frappes aériennes à Bounty », 11 janvier 2021.

3 Le Ministère des Armées de la France, « Réaction du ministère des Armées au rapport de la MINUSMA sur les frappes de janvier au Mali » 30 mars 2021.



groupes armées et des forces armées, nos organisations réitèrent leur appel aux autorités françaises, maliennes et des pays du G5 Sahel pour faire de la protection des populations civiles une priorité effective, y compris en luttant activement contre l'impunité des auteurs de graves violations des droits humains et du droit international humanitaire.

« *Les conclusions du rapport rappellent l'impératif de protection des populations civiles et de respect par les forces nationales et étrangères du droit international humanitaire, en particulier des principes de nécessité, de proportionnalité et de précaution dans le ciblage et l'exécution des attaques militaires* » a déclaré Marceau Sivieude, directeur adjoint pour la recherche du bureau régional d'Afrique de l'Ouest du Centre d'Amnesty International.

Contacts

ASFC

Aristide Nononsi, directeur Mali
aristide.nononsi@asfcanada.ca

Emilie Simard, directrice des communications
emilie.simard@asfcanada.ca, +1. 418 907-2607

FIDH

Marc De Boni, Responsable Presse
+ 33 6 72 28 42 94, mdeboni@fidh.org

Eva Canan, Chargée de Presse
ecanan@fidh.org

AMDH

Drissa Traoré, coordonnateur du programme conjoint AMDH-FIDH
dtraore@fidh.org

Amnesty International

Sadibou MARONG, Chargé de communications, Amnesty WCARO
sadibou.marong@amnesty.org